


Les éléments contenus dans ce guide sont le fruit d'un travail mené dans le cadre d'un projet national, intitulé « **Modélisation et déploiement de CJC Avancées (CJCA)** », qui est piloté par Addictions France et financé par le fonds de lutte contre les addictions. Ce projet vise à comprendre les facteurs qui influencent la venue des jeunes aux Consultations Jeunes Consommateurs Avancées et en améliorer l'efficacité. Pour cela, Addictions France a fait le choix de s'appuyer sur un évaluateur externe, l'Agence Phare, et sur différents professionnels aux champs d'expertises variés et complémentaires (responsables de CSAPA, professionnels de CJC, experts en évaluation, experts en expérimentation et déploiement de programmes de santé publique).

Ce guide prend appui sur des témoignages de professionnels des CJC, de partenaires des CJCA et également de jeunes suivis en CJCA.

Ce guide est l'aboutissement de trois années d'enquête auprès des CJC. La première année a permis d'établir un diagnostic des CJC Avancées (identifier les grandes typologies de CJCA existantes et de déterminer des facteurs à priori d'efficacité dans l'accès aux soins des jeunes). La seconde année a permis d'expérimenter des projets de CJCA afin de tester et affiner notre compréhension des facteurs ayant à priori un impact sur l'accès aux soins des jeunes. La troisième année a permis d'explorer de nouveaux contextes d'intervention de projets de CJCA et de poursuivre notre enquête auprès de CJC ayant participé à la phase d'expérimentation.

Ce guide s'inscrit dans la continuité de deux précédents guides des CJC Avancées (Guide initial et Guide intermédiaire) et **il constitue la version finale d'un travail mené sur 3 ans.**



CJC ET CJC AVANCÉES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Créées par les pouvoirs publics en 2004, les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) ont pour mission d'assurer l'accueil, l'information, l'évaluation, la prise en charge brève et l'orientation si nécessaire des jeunes et de leur entourage. Les CJC représentent un dispositif adapté pour favoriser l'accès aux soins des jeunes. Elles ont su évoluer, notamment en développant « l'aller vers » avec des CJCA.

C'EST QUOI UNE CJC AVANCÉE (CJCA) ?

Les CJC Avancées sont des consultations de proximité permettant d'aller à la rencontre des publics cibles, les jeunes, en allant dans les lieux où se trouvent ces derniers.

(Extrait de la Circulaire DGS/MC2 n°2008-79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie).

CJC ET CJC AVANCÉES, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Les CJC bénéficient d'un statut juridique spécifique ; contrairement aux CJCA qui constituent une modalité de mise en œuvre des CJC.